

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-048

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVÉAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DROIT D'INTERPELLATION CITOYENNE

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le droit d'interpellation citoyenne vise à donner les moyens aux habitants de Libourne d'obtenir une prise de position des élus du Conseil Municipal sur tout sujet qui concourt à la vie locale et qui relève de la compétence communale ;

Considérant que ce droit s'inscrit dans le cadre de la volonté de la municipalité de mettre en avant chaque habitant comme acteur de sa ville ;

Considérant qu'il s'agit, par ce moyen, que chacun puisse développer une citoyenneté active, au service de l'intérêt général.

Considérant que par ce droit d'interpellation citoyenne, le Conseil Municipal s'engage à prendre position sur les questions soulevées par les libournais, et selon le débat qui s'ensuivra, à donner suite aux propositions citoyennes pour les concrétiser.

Considérant la nécessité de définir les modalités de mise en œuvre de ce droit d'interpellation citoyenne ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de mettre en œuvre ce droit d'interpellation citoyenne
- d'approuver les modalités d'exercice de ce droit d'interpellation citoyenne annexées à la présente délibération
- de mettre en œuvre ce dispositif à compter du 1^{er} septembre 2020

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
16 juin 2020
Le Maire,
Philippe BUISSON

MAIRIE DE LIBOURNE
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-049

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-8 qui prévoit que dans les communes de plus de 3500 habitants, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

Vu le procès verbal relatif à l'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Considérant que le règlement intérieur a pour objet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil Municipal,

Considérant que le règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal et de faciliter l'exercice des droits des élus au sein de l'assemblée,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur ci-annexé.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

16 juin 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-050

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**APPROBATION DE LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE ET DE TRANSPARENCE POUR LES
ÉLUS ET LES AGENTS DE LA VILLE DE LIBOURNE ET DU CCAS**

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique,

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,

Vu la charte du collège exerçant les missions de référent déontologue, référent laïcité et référent lanceurs d'alerte du Centre de gestion du département de la Gironde,

Considérant que la déontologie vise l'ensemble de règles qui régit le comportement des agents publics et des élus locaux et permet de définir collectivement et dans la pratique la façon d'agir pour servir l'intérêt général,

Considérant l'intérêt pour les agents et les élus à respecter des règles de bonnes conduites pour éviter notamment les situations de conflits d'intérêt,

Cette charte de déontologie et de transparence rappelle les règles de bon sens en matière notamment de cadeaux, d'invitation, de voyages, de déplacements, de restaurants, etc...

Considérant également que la Commune de Libourne doit mettre en place une procédure appropriée de recueil des signalements émis par les membres de leur personnel ou par des collaborateurs extérieurs et occasionnels,

Les agents auront notamment la possibilité de saisir le référent déontologue nommé par le Centre de gestion de la Gironde du fait de l'adhésion de la Commune de Libourne au socle commun. Ce dernier sera chargé d'apporter un éclairage à l'ensemble des agents sur l'application des principes déontologiques et de bonnes pratiques. Il contribue ainsi à développer une culture déontologique au sein de l'administration.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve la charte de déontologie et de transparence pour les élus et les agents de la Ville de Libourne et du CCAS ainsi que ses annexes.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 16 juin 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-051

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

ÉLECTION DES MEMBRES ISSUS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisées le 15 mars 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-6 et R.123-7 et suivants,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération n°20.05.038 en date du 25 mai 2020 portant sur l'élection du Maire,

Vu la délibération n°20.05.043 en date du 25 mai 2020 fixant à 6 les membres des conseillers d'administration issus du Conseil Municipal, le Maire étant membre de droit ;

Considérant que la moitié des membres du Conseil d'administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;

Considérant que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète et que les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste ;

Considérant qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir ;

Considérant que si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes ; le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient ;

Considérant que lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste et que si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages ;

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé ;

Considérant que le Maire est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste ;

Considérant que si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes ;

Considérant qu'une seule liste a été présentée après appel à candidatures et que les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste ;

Considérant que le Maire a donné lecture de la liste ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses représentants au conseil d'administration du CCAS.

Sont désignés pour siéger au Conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) :

1	Sandy Chauveau
2	Esther Schreiber
3	Bénédicte Guichon
4	Karine Berruel
5	Marie-Noëlle Lavie
6	Marie-Antoinette Dallais

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

16 juin 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 16/06/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_051-DE

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-052

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVÉAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entière-

ment renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communales le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_052-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment la possibilité au Conseil Municipal de créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération n°20.05.038 en date du 25 mai 2020 portant sur l'élection du Maire,

Considérant que le Maire est président de droit de chaque commission,

Considérant que lors de sa première réunion, la commission désignera parmi ses membres, un vice-président qui assure la présidence de cette dernière en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire,

Considérant que conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération n°20.06.049 en date du 8 juin 2020, les commissions sont composées de 12 membres maximum désignés dans le respect de l'expression pluraliste du Conseil,

Considérant que ces commissions émettent un avis consultatif soit sur les projets de délibération, soit sur tous les projets qui relèvent de leurs champs de compétence,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- décide de la création des commissions thématiques municipales suivantes :

- commission des finances
- commission démocratie participative et vie associative
- commission éducation, enfance et jeunesse
- commission commerces, artisanat, animations et domaine public
- commission urbanisme, patrimoine et grands travaux
- commission sports
- commission culture
- commission action sociale et insertion
- commission défi climatique, transition écologique, mobilités et nature en ville

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le
Fait à Libourne le 6 juin 2020


Le Maire,
Philippe BUISSON



Expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
Mairie de Libourne



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LIBOURNE**

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_053-DE

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-053

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION DES FINANCES

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,


Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entière-

ment renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communaires le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_053-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22 donnant la possibilité au Conseil Municipal de créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération n°20.05.038 en date du 25 mai 2020 portant sur l'élection du Maire,

Vu la délibération n°20.06.052 en date du 8 juin 2020 portant création des commissions thématiques municipales,

Considérant que le Maire est président de droit de chaque commission,

Considérant que lors de sa première réunion, la commission désignera parmi ses membres, un vice-président qui assure la présidence de cette dernière en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire,

Considérant que conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération n°20.06.049 en date du 8 juin 2020, les commissions sont composées de 12 membres maximum désignés dans le respect de l'expression pluraliste du Conseil,

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal arrête la composition de la commission des finances comme suit :

1	Denis SIRDEY	7	Agnès SEJOURNET
2	Laurence ROUÈDE	8	Antoine LE NY
3	Monique JULIEN	9	Sabine AGGOUN
4	Thierry MARTY	10	Charles POUVREAU
5	Marie-Noëlle LAVIE	11	Gonzague MALHERBE
6	Baptiste ROUSSEAU	12	Christophe GIGOT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

16 juin 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-054

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS LA COMMISSION DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
ET VIE ASSOCIATIVE**

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_054-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22 donnant la possibilité au Conseil Municipal de créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération n°20.05.038 en date du 25 mai 2020 portant sur l'élection du Maire,

Vu la délibération n°20.06.52 en date du 8 juin 2020 portant création des commissions thématiques municipales,

Considérant que le Maire est président de droit de chaque commission,

Considérant que lors de sa première réunion, la commission désignera parmi ses membres, un vice-président qui assure la présidence de cette dernière en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire,

Considérant que conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération n°20.06.049 en date du 8 juin 2020, les commissions sont composées de 12 membres maximum désignés dans le respect de l'expression pluraliste du Conseil,

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal arrête la composition de la commission démocratie participative et vie associative comme suit :

1	Julie DUMONT
2	Anne-Marie PRIEGNITZ
3	Daniel BEAUFILS
4	Karine BERRUEL
5	Valdo DUCLOS
6	Régis GRELOT
7	Esther SCHREIBER
8	Jean-François LE STRAT
9	Bilal HALOUL
10	Edwige NOMDEDEU
11	Gonzague MALHERBE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-Préfecture le 16 juin 2020 et de la publication, le 16 juin 2020, Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



édition conforme
Philippe BUISSON, Maire
Libourne - Gironde

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-055

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION URBANISME PATRIMOINE ET GRANDS TRAVAUX

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_055-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22 donnant la possibilité au Conseil Municipal de créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération n°20.05.038 en date du 25 mai 2020 portant sur l'élection du Maire,

Vu la délibération n°20.06.052 en date du 8 juin 2020 portant création des commissions thématiques municipales,

Considérant que le Maire est président de droit de chaque commission,

Considérant que lors de sa première réunion, la commission désignera parmi ses membres, un vice-président qui assure la présidence de cette dernière en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire,

Considérant que conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération n°20.06.049 en date du 8 juin 2020, les commissions sont composées de 12 membres maximum désignés dans le respect de l'expression pluraliste du Conseil,

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

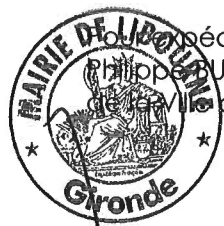
Considérant que le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal arrête la composition de la commission urbanisme, patrimoine et grands travaux comme suit :

1	Laurence ROUÈDE
2	Jean-Philippe LE GAL
3	Christophe-Luc ROBIN
4	Juliette HEURTEBIS
5	Monique JULIEN
6	Gabi HÖPER
7	Laurent KERMABON
8	Denis SIRDEY
9	Bilal HALOUL
10	Christophe DARDENNE
11	Marie-Antoinette DALLAIS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16 juin 2020 et de la publication, le 16 juin 2020
Fait à Libourne
Le Maire
Philippe BUISSON



Expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

(Handwritten signature)

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-056

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION COMMERCE, ARTISANAT, ANIMATIONS ET DOMAINE PUBLIC

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisées le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_056-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22 donnant la possibilité au Conseil Municipal de créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération n°20-05-038 en date du 25 mai 2020 portant sur l'élection du Maire,

Vu la délibération n°20-06-052 en date du 8 juin 2020 portant création des commissions thématiques municipales,

Considérant que le Maire est président de droit de chaque commission,

Considérant que lors de sa première réunion, la commission désignera parmi ses membres, un vice-président qui assure la présidence de cette dernière en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire,

Considérant que conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération n°20-06-049 en date du 8 juin 2020, les commissions sont composées de 12 membres maximum désignés dans le respect de l'expression pluraliste du Conseil,

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal arrête la composition de la commission commerces, artisanat, animations et domaine public comme suit :

1	Marie -Sophie BERNADEAU	7	Gabi HOPER
2	Julie DUMONT	8	Anne-Marie PRIEGNITZ
3	Sabine AGGOUN	9	Juliette HEURTEBIS
4	Michel GALAND	10	Christophe DARDENNE
5	Jean-François LE STRAT	11	Marie-Antoinette DALLAIS
6	Karine BERRUEL	12	Christophe GIGOT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 16 juin 2020
Le Maire,
Philippe BUISSON

Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-057

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION SPORTS

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entière-

ment renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communales le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_057-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment la possibilité au Conseil Municipal de créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération n°20.05.038 en date du 25 mai 2020 portant sur l'élection du Maire,

Vu la délibération n°20.06.052 en date du 8 juin 2020 portant création des commissions thématiques municipales,

Considérant que le Maire est président de droit de chaque commission,

Considérant que lors de sa première réunion, la commission désignera parmi ses membres, un vice-président qui assure la présidence de cette dernière en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire,

Considérant que conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération n°20.06.049 en date du 8 juin 2020, les commissions sont composées de 12 membres maximum désignés dans le respect de l'expression pluraliste du Conseil,

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal arrête la composition de la commission sports comme suit :

1	Jean-Louis ARCRAZ
2	Marie-Noëlle LAVIE
3	Daniel BEAUFILS
4	Esther SCHREIBER
5	Régis GRELOT
6	Monique JULIEN
7	Valdo DUCLOS
8	Bilal HALOUL
9	Sandy CHAUVEAU
10	Gonzague MALHERBE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
16 juin 2020
Le Maire,
Philippe BUISSON

Mairie de Libourne
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-058

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION CULTURE

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entière-

ment renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communales le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_058-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment la possibilité au Conseil Municipal de créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération n°20.05.038 en date du 25 mai 2020 portant sur l'élection du Maire,

Vu la délibération n°20.06.052 en date du 8 juin 2020 portant création des commissions thématiques municipales,

Considérant que le Maire est président de droit de chaque commission,

Considérant que lors de sa première réunion, la commission désignera parmi ses membres, un vice-président qui assure la présidence de cette dernière en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire,

Considérant que conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération n°20.06.049 en date du 8 juin 2020, les commissions sont composées de 12 membres maximum désignés dans le respect de l'expression pluraliste du Conseil,

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal arrête la composition de la commission culture comme suit :

1	Anne-Marie PRIEGNITZ
2	Christophe-Luc ROBIN
3	Michel GALAND
4	Esther SCHREIBER
5	Jean-François LE STRAT
6	Marie-Sophie BERNADEAU
7	Gabi HÖPER
8	Antoine LE NY
9	Bénédicte GUICHON
10	Edwige NOMDEDEU

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16/06/2020 et de la publication, le 16/06/2020.
Fait à Libourne

16 juin 2020

Le Maire,
Philippe BLISSON



Certifié exécutoire conforme à l'expédition conforme
Philippe BLISSON, Maire
de Libourne

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-059

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION ACTION SOCIALE ET INSERTION

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_059-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22 donnant la possibilité au Conseil Municipal de créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération n°20.05.038 en date du 25 mai 2020 portant sur l'élection du Maire,

Vu la délibération n°20.06.052 en date du 8 juin 2020 portant création des commissions thématiques municipales,

Considérant que le Maire est président de droit de chaque commission,

Considérant que lors de sa première réunion, la commission désignera parmi ses membres, un vice-président qui assure la présidence de cette dernière en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire,

Considérant que conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération n°20.06.049 en date du 8 juin 2020, les commissions sont composées de 12 membres maximum désignés dans le respect de l'expression pluraliste du Conseil,

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal arrête la composition de la commission action sociale et insertion comme suit :

1	Sandy CHAUVÉAU
2	Bénédicte GUICHON
3	Esther SCHREIBER
4	Karine BERRUEL
5	Monique JULIEN
6	Laurent KERMABON
7	Daniel BEAUFILS
8	Baptiste ROUSSEAU
9	Marie-Sophie BERNADEAU
10	Gonzague MALHERBE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16.06.2020 et de la publication, le 16.06.2020, Fait à Libourne


Le Maire,
Philippe BUISSON

En application de l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, en condition conforme

Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LIBOURNE**

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_060-DE

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-060

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION DÉFI CLIMATIQUE,
TRANSITION ÉCOLOGIQUE, MOBILITÉS ET NATURE EN VILLE**

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entière-

ment renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communales le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_060-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22 garantissant la possibilité au Conseil Municipal de créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération n°20.05.038 en date du 25 mai 2020 portant sur l'élection du Maire,

Vu la délibération n°20.06.052 en date du 8 juin 2020 portant création des commissions thématiques municipales,

Considérant que le Maire est président de droit de chaque commission,

Considérant que lors de sa première réunion, la commission désignera parmi ses membres, un vice-président qui assure la présidence de cette dernière en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire,

Considérant que conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération n°20.06.049 en date du 8 juin 2020, les commissions sont composées de 12 membres maximum désignés dans le respect de l'expression pluraliste du Conseil,

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;



Considérant que le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal arrête la composition de la commission défi climatique, transition écologique, mobilités et nature en ville comme suit :

1	Agnès SEJOURNET
2	Jean-Philippe LE GAL
3	Valdo DUCLOS
4	Régis GRELOT
5	Julie DUMONT
6	Juliette HEURTEBIS
7	Bénédicte GUICHON
8	Baptiste ROUSSEAU
9	Jean-Louis ARCRAZ
10	Marie-Antoinette DALLAIS
11	Christophe GIGOT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne le 16 juin 2020
Le Maire,
Philippe BUISSON

 Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne


SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-061

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,


Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entière-

ment renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communales le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_061-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment la possibilité au Conseil Municipal de créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération n°20-05-038 en date du 25 mai 2020 portant sur l'élection du Maire,

Vu la délibération n°20-06-052 en date du 8 juin 2020 portant création des commissions thématiques municipales,

Considérant que le Maire est président de droit de chaque commission,

Considérant que lors de sa première réunion, la commission désignera parmi ses membres, un vice-président qui assure la présidence de cette dernière en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire,

Considérant que conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération n°20-06-049 en date du 8 juin 2020, les commissions sont composées de 12 membres maximum désignés dans le respect de l'expression pluraliste du Conseil,

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal arrête la composition de la commission éducation, enfance et jeunesse comme suit :

1	Thierry MARTY
2	Julie DUMONT
3	Sabine AGGOUN
4	Baptiste ROUSSEAU
5	Valdo DUCLOS
6	Marie-Sophie BERNADEAU
7	Esther SCHREIBER
8	Anne-Marie PRIEGNITZ
9	Antoine LE NY
10	Marie-Antoinette DALLAIS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16 juin 2020 et de la publication, Fait à Libourne

16 juin 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-062

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVÉAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE COMMUNAL DES LISTES ÉLECTORALES

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_062-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération n°20.05.038 en date du 25 mai 2020 portant sur l'élection du Maire,

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscriptions sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un état membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu les articles L.19 et R.7 du Code électoral,

Considérant que le Maire a la compétence pour statuer sur les demandes d'inscriptions et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits,

Considérant la nécessité de constituer une commission de contrôle chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales et d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout contentieux contre les décisions prises par le Maire à son encontre,

Considérant que le Maire transmet au préfet la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission prévue à l'article L.19 du nouveau Code électoral parmi ceux répondant aux conditions fixées par les IV, V, VI et VII de l'article L.19,

Considérant que les membres de la commission de contrôle sont nommés par le Préfet pour une durée de trois ans,

Considérant que la composition de la commission de contrôle pour la commune de Libourne doit répondre aux dispositions spécifiques aux communes de 1000 habitants et plus, dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal lors de son dernier renouvellement,

Considérant que la commission doit être composée de cinq conseillers municipaux :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenue, lors du dernier renouvellement, le plus grand nombre de sièges
- 2 conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, sachant que ces 2 autres conseillers municipaux sont différents en raison du nombre de listes,

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- d'arrêter la liste des cinq conseillers municipaux proposés pour prendre part aux travaux de la commission de contrôle de la commune de Libourne comme suit :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	Sabine AGGOUN
	Michel GALAND
	Bénédicte GUICHON
Conseiller municipal appartenant à la 2ème liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	Charles POUVREAU
Conseiller municipal appartenant à la 3ème liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	Gonzague MALHERBE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

16 juin 2020

Le Maire,
Phillippe BUISSON



Pour expédition conforme
Phillippe BUISSON, Maire
Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 16/06/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_062-DE

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-063

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippé BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVÉAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_063-DE

Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances de la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui prescrit l'obligation de créer une commission communale d'accessibilité pour les communes de 5 000 habitants et plus,

Vu l'article 11 de l'ordonnance du 26 septembre 2014 qui élargit la liste des membres de cette commission aux représentants des personnes âgées, à des représentants des acteurs économiques ainsi qu'à des représentants d'autres usagers de la Ville en plus des représentants de la commune ou d'associations et organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2143-3,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération n°20-05-038 en date du 25 mai 2020 portant sur l'élection du Maire,

Considérant que depuis plusieurs années, l'équipe municipale et le centre communal d'action social se sont engagés dans une réflexion sur l'accessibilité et ses aspects multiformes,

Considérant qu'en 2008, la Ville a créé une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées,

Considérant que cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, qu'elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal, qu'elle effectue toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant et qu'elle organise un système de recensement de l'offre des logements accessibles aux personnes handicapées,

Considérant que la constitution de cette commission communale vient compléter, valoriser et développer les actions déjà conduites par la ville en ce qui concerne la place des personnes en situation de handicap dans la ville,

Considérant que la commission communale d'accessibilité doit être présidée par le Maire,

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public,

Après en avoir délibéré,


Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- d'arrêter la composition de la commission communale d'accessibilité telle que définie comme suit :

- 5 membres du conseil municipal à la représentation proportionnelle

1	Esther SCHREIBER
2	Sandy CHAUVEAU
3	Daniel BEAUFILS
4	Bilal HALHOUL
5	Pas de candidat

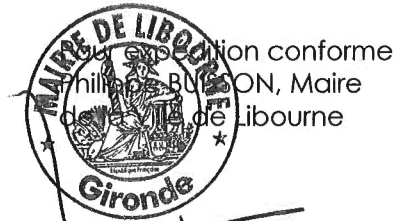
Envoyé en préfecture le 16/06/2020
 Reçu en préfecture le 16/06/2020
 Affiché le 
 ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_063-DE

- 5 représentants d'associations œuvrant dans la lutte contre tous les handicaps
 - les services municipaux concernés
- de valider que la désignation des membres des associations s'effectuera par arrêté du Maire

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne

16 juin 2020

Le Maire,
 Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 16/06/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_063-DE

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-064

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA VIDÉOPROTECTION

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers

municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisées le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_064-DE

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération n°20.05.038 en date du 25 mai 2020 portant sur l'élection du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2143-2 qui prévoit la possibilité pour le Conseil Municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal ;

Considérant que dans le cadre de la mise en place d'un système de vidéo-protection sur la Ville de Libourne, la commune a décidé, par délibération en date du 11 avril 2012, d'installer un comité d'éthique pluraliste ;

Considérant que ce comité est chargé :

- de veiller, au-delà du respect des obligations législatives et réglementaires, à ce que le système de vidéo-protection mis en place par la Ville, ne porte pas atteinte aux libertés publiques et privées fondamentales ;
- d'informer les citoyens sur les conditions de fonctionnement du système de vidéo-protection et recevoir leurs doléances ;
- de formuler des recommandations au Maire ;
- de veiller au respect de l'application de la charte d'éthique.

Considérant que ce comité d'éthique comprend 4 conseillers municipaux à la représentation proportionnelle et 4 personnalités qualifiées désignées par le Maire.

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner les élus pour siéger au sein du comité d'éthique de la vidéo-protection comme suit :


Président	Jean-Louis ARCARAZ
Elu	Philippe BUISSON
Elue	Laurence ROUEDE
Elu	Gonzague MALHERBE

- d'acter que les personnes habilitées à visionner les images issues de
- Philippe Buisson
- Laurence Rouede
- Jean-Louis Arcaraz

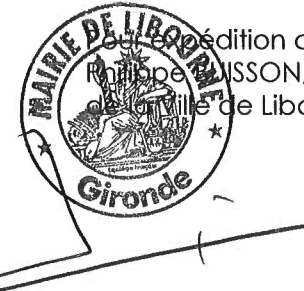
Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_064-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 16 juin 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



édition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 16/06/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_064-DE

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-065

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ CONSULTATIF MIXTE DU MARCHÉ COUVERT ET DU MARCHÉ DE PLEIN AIR

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,


Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entière-

ment renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communales le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_065-DE

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération n°20.05.038 en date du 25 mai 2020 portant sur l'élection du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2143-2 qui prévoit la possibilité pour le Conseil Municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal ;

Vu la délibération n°14.05.108 en date du 22 mai 2014 portant sur la création d'un comité consultatif mixte du marché couvert et du marché de plein air,

Considérant que ce comité est une instance de concertation chargée d'émettre un avis sur toutes les questions relatives aux règlements des marchés non sédentaires de Libourne, leur organisation et leur fonctionnement ainsi que leurs tarifs,

Considérant que ce comité consultatif se prononce notamment sur les vacances et les affectations des emplacements,

Considérant que le comité est composé de :

- Monsieur le Maire ou son représentant, qui en assure la présidence,
- Quatre conseillers municipaux,
- Des représentants des commerçants désignés par les syndicats et nommés par arrêté du Maire : association d'animation et de développement du marché de Libourne, syndicat national des commerçants non sédentaires des marchés de France, autres syndicats des commerçants non sédentaires de Bordeaux et de la Gironde, s'il y a lieu.

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;


Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),


Le Conseil Municipal décide :

- de désigner les élus membres du comité consultatif mixte du marché couvert et du marché de plein air comme suit :

Présidente	Marie-Sophie BERNADEAU
Elue	Karine BERRUEL
Elue	Bénédicte GUICHON
Elu	Daniel BEAUFILS
Elue	Marie-Antoinette DALLAIS

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
 Reçu en préfecture le 16/06/2020
 Affiché le 
 ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_065-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne
 16 juin 2020
 Le Maire,
 Philippe BUISSON

Pour l'édition conforme
 Philippe BUISSON, Maire
 de la Ville de Libourne


Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 16/06/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_065-DE

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-066

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ CONSULTATIF DES JUMELAGES

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entière-

ment renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communales le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_066-DE

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération n°20.05.038 en date du 25 mai 2020 portant sur l'élection du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2143-2 qui prévoit la possibilité pour le Conseil Municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal ;

Vu la délibération n°14.05.094 en date du 22 mai 2014 portant sur la création d'un comité consultatif des jumelages,

Considérant que le comité consultatif des jumelages a pour objectif le développement des échanges entre les populations des villes jumelées ainsi que de favoriser toute action commune et tout échange entre associations ;

Considérant que le comité est présidé par le Maire ou son représentant ;

Considérant que le comité consultatif des jumelages est composé de :

- 5 conseillers municipaux ;
- 5 personnalités qualifiées, désignées par le Maire en raison de leur implication dans les actions entre les villes jumelles.

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil municipal décide :

- de désigner les membres du comité consultatif des jumelages comme suit :


Présidente	Gabi HÖPER
Elue	Anne-Marie PRIEGNITZ
Elu	Thierry MARTY
Elue	Karine BERRUEL

- que les personnalités qualifiées seront désignées par Monsieur le Maire

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16 juin 2020 et de la publication, le 16 juin 2020, Fait à Libourne

Le Maire,
Phillippe BUISSON

exécutoire conforme
Phillippe BUISSON, Maire
le 16 juin 2020 à Libourne



SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-067

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ CONSULTATIF DES DEUX ROUES

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération n°20.05.038 en date du 25 mai 2020 portant sur l'élection du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2143-2 qui prévoit la possibilité pour le Conseil Municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal ;

Vu la délibération n°14.09.228 en date du 30 septembre 2014 portant sur la création d'un comité consultatif des deux roues,

Considérant que le comité est présidé par le Maire ou son représentant et qu'il est consulté pour avis sur tout projet d'aménagement de voirie ;

Considérant que ce comité est composé :

- de 5 représentants du conseil municipal désignés à la représentation proportionnelle au scrutin de liste
- 5 personnalités qualifiées dans la pratique des déplacements des deux roues, nommées par arrêté du Maire.

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner les élus suivants pour siéger au sein de ce comité consultatif des deux roues :

Présidente	Juliette HEURTEBIS
1	Agnès SEJOURNET
2	Jean-Philippe LE GAL
3	Valdo DUCLOS
4	Bilal HALOUL
5	Charles POUVREAU

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

16 juin 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de Libourne

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-068

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE LIBOURNE AU SEIN DES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT**

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,


Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entière-

ment renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communales le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_068-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Considérant que la Ville de Libourne est représentée, en qualité de commune siège d'implantation, au sein des établissements publics locaux d'enseignement en application des dispositions des articles R.421-14, R.421-16, R.421-33 et R.421-35 du Code de l'éducation,

Considérant qu'à ce titre, le Conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au conseil d'administration des établissements suivants :

- Lycée d'enseignement général et technologique Max Linder
- Lycée industriel et hôtelier Jean Monnet
- Lycée professionnel Henri Brulle
- Collège les Dagueys
- Collège Eugène Atget
- Collège Marguerite Duras

Considérant que la Ville de Libourne est également représentée au conseil d'administration du Lycée d'enseignement général et technologique agricole de Libourne-Montagne, en application de l'article L.811-8 du Code rural, par un délégué désigné par le Conseil Municipal ;

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner ses représentants au sein des établissements publics locaux d'enseignement comme suit :

Établissements	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Lycée Max Linder	Thierry MARTY	Gabi HÖPER
Lycée Jean Monnet	Esther SCHREIBER	Julie DUMONT
Lycée Henri Brulle	Agnès SÉJOURNET	Jean-François LE STRAT
Collège Les Dagueys	Thierry MARTY	Sabine AGGOUN
Collège Marguerite Duras	Agnès SÉJOURNET	Laurent KERMABON
Collège Eugène Atget	Thierry MARTY	Karine BERRUEL

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne le 16 juin 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-069

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE LIBOURNE AU SEIN DES
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,


Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entière-

ment renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communales le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_069-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.442-8,

Considérant que la Ville de Libourne est représentée au sein des organes compétents pour délibérer sur le budget des classes sous contrat d'association (un représentant) ;

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner un représentant pour siéger au sein de l'organe de gestion des établissements d'enseignement privé de Libourne pour l'école Saint Jean et pour l'école Marie Immaculée.

Établissements	Un représentant
École privée Saint Jean	Thierry MARTY
École privée Marie Immaculée	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

16 juin 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-070

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU RÉSEAU LIBÉRAL DE SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT EN LIBOURNAIS

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_070-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Considérant que dans le cadre des politiques de santé publique, l'association libérale de soins palliatifs et d'accompagnement en Libournais (ALSPAL) a été créée sur la commune de Libourne le 17 juillet 2006 ;

Considérant que cette association constitue la structure juridique mandatée pour développer, soutenir et gérer les fonds publics et privés du réseau Re.Li.S.PA.L ;

Considérant que ce réseau a pour but de proposer et de permettre aux personnes atteintes de pathologies graves évolutives ou terminales de vivre dans leur milieu habituel : domicile, accueil familial, établissements pour personnes âgées ;

Considérant qu'il se donne pour objectifs :

- de promouvoir la démarche palliative auprès de la population ;
- d'informer, de former, soutenir et accompagner les professionnels dans leur rôle propre ;
- d'accompagner les familles, les proches, les voisins dans leurs souffrances ;
- de soulager la douleur et les autres symptômes physiques, les souffrances psychiques et spirituelles.

Considérant que le comité de pilotage de ce réseau a été mis en place le 21 mai 2008 et que dans sa composition doit figurer un représentant de la commune de Libourne ;

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au comité de pilotage de l'association :

Un délégué titulaire	Un délégué suppléant
Marie-Noëlle LAVIE	Michel GALAND

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
16 juin 2020
Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-071

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS À L'UNION DES VILLES BASTIDES DE L'ENTRE-DEUX-MERS ET DU LIBOURNAIS

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,


Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entière-

ment renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communales de mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_071-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Considérant que l'association des Villes Bastides de l'Entre-deux-Mers et du Libournais existe depuis 1987,

Considérant que cette structure intercommunale a pour objet la valorisation patrimoniale, touristique, culturelle et économique des 8 villes Bastides de Gironde : Blasimon, Cadillac, Créon, Libourne, Monségur, Pellegrue, Sainte-Foy-la-Grande, Sauverterre-de-Guyenne,

Considérant que le travail collectif de promotion et de valorisation qui en découle permet de faire de l'identité « Bastide » une identité forte en Aquitaine,

Considérant que l'union est composée de 3 délégués par commune adhérente, désignés par le Conseil Municipal,

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

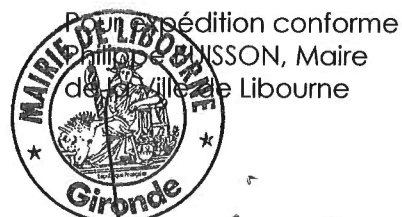
- de désigner pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association des Villes Bastides de l'Entre-deux-Mers et du Libournais les 3 représentants suivants :

1	Christophe-Luc ROBIN
2	Jean-François LE STRAT
3	Christian MARTIN, architecte

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

16 juin 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-072

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉ AU SEIN DE L'ASSOCIATION LE LIEN

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,


Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entière-

ment renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communales le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_072-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Considérant que l'association Le Lien gère des missions relatives à l'hébergement et à l'aide socio-éducative pour des personnes ou des familles en grandes difficultés sociales ;

Considérant que la Ville de Libourne dispose au sein du conseil d'administration de l'association d'un représentant de droit dans le collège des représentants des collectivités locales ;

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette nomination par scrutin public ;


Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner un membre pour siéger au conseil d'administration de l'association Le Lien :

Madame Sandy CHAUVEAU

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 16 juin 2020
Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la ville de Libourne


SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-073

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVÉAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU RÉSEAU NATIONAL DES MAISONS ASSOCIATIVES

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers

ment renouvelé dès le premier tour des élections municipales et com
mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_073-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Considérant que le réseau national des maisons des associations regroupe des organisme ayant pour mission le développement de la vie associative locale à travers, notamment, de la création de lieux d'échanges et de rencontres pour les associations mais aussi l'accompagnement des acteurs associatifs et la mise à disposition de ressources,

Considérant que les maisons des associations prônent la laïcité, le respect de l'autre et l'ouverture, elles agissent dans le but de favoriser les complémentarités et les solidarités inter-associatives, elles promeuvent le fonctionnement démocratique et paritaire des associations,

Considérant que les maisons des associations impulsent un civisme associatif et s'engagent à promouvoir l'autonomie du secteur associatif dans ses rapports avec les partenaires privés et publics,

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette nomination par scrutin public ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner un membre pour représenter la Ville de Libourne auprès du réseau national des maisons des associations :

Monsieur Valdo DUCLOS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 16 juin 2020
Le Maire,
Phillipe BUISSON

au
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-074

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SEIN DE L'ASSOCIATION "SITES ET CITÉS REMARQUABLES DE FRANCE"

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers

municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisées le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_074-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération n°20.05.038 en date du 25 mai 2020 portant sur l'élection du Maire,

Considérant que le projet « Libourne 2025 - La Confluente » porte une attention toute particulière à révéler l'histoire de la ville à travers la mise en valeur de son patrimoine matériel (ses monuments, sa bastide, son paysage viticole, ses espaces naturels et ses ruisseaux...) et immatériel (ses savoirs viticoles, sa pêche traditionnelle, la poste du père Noël, son attention aux arts de la rue,...) ;

Considérant que la Ville de Libourne adhère notamment depuis de nombreuses années à l'Union des bastides de Gironde ;

Considérant que la Ville de Libourne a d'ailleurs traduit cette préoccupation en politique de protection et de mise en valeur, dès 2014, en adoptant une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine, nommée désormais « Site Patrimonial Remarquable » ;

Considérant qu'en 2016, elle a confirmé cet engagement dans le projet d'aménagement et de développement durable de son plan local d'urbanisme (son axe n°II s'applique à « révéler la qualité environnementale et paysagère de Libourne » et son axe n°III « œuvre aux équilibres par la mixité fonctionnelle et les choix territoriaux », notamment au regard de l'orientation 13 qui précise « affirmer le rôle central et moteur de la bastide dans l'armature urbaine ») ;

Considérant qu'en 2017, la Ville de Libourne a ouvert l'atelier Cœur de bastide, espace d'information, de concertation et de médiation autour de 3 thèmes : diffusion-information du projet urbain global et des actions de réhabilitation du cœur de bastide en particulier ; médiation culturelle, architecturale et urbaine connectée à l'ensemble des services culturels et ouverte ponctuellement aux associations ; espace de concertation.

Considérant qu'en parallèle, la Ville s'est dotée d'un accompagnement numérique avec un site dédié www.libourne2025.fr accessible également via l'application pour mobile « Libourne dans ma poche » ;


Considérant que la Ville a adhéré à l'association « Sites et Cités remarquables de France » en 2019 (délibération prise le 8 avril 2019),

Considérant les objectifs de la Ville de Libourne d'œuvrer pour la protection et la valorisation de son patrimoine et de développer des politiques de reconquête et de réhabilitation des quartiers protégés,

Considérant que l'association « Sites et Cités remarquables de France » a pour objectifs de :

- Mettre en réseaux les compétences de tous les acteurs du patrimoine ;
- Développer la connaissance mutuelle et les échanges entre les villes et territoires ;
- Contribuer à la définition d'une économie d'ensemble de la ville ou du territoire et du patrimoine en participant à l'évolution du cadre législatif, des outils de la protection et de la valorisation du patrimoine ;
- Accompagner les villes et territoires dans la mise en œuvre de leur politique patrimoniale ;

- Mobiliser les acteurs, élus et techniciens autour de la protection, mise en valeur du patrimoine,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_074-DE

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner un représentant et un suppléant de la Ville au Libourne au sein de cette association :

- Monsieur Christophe-Luc ROBIN (représentant)
- Monsieur Jean-François LE STRAT (suppléant)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

16 juin 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 16/06/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_074-DE

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-075

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DÉSIGNATION D'UNE DÉLÉGUÉE AU SEIN DU RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES
"AMIES DES AÎNÉS"**

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers

municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisées le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020.
Reçu en préfecture le 16/06/2020.
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_075-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération n°19.09.211 en date du 19 septembre 2019 portant sur l'adhésion de la Ville de Libourne au réseau francophone des villes « amies des aînés »,

Considérant que face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Considérant que le réseau francophone des villes « Amies des Aînés » (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des villes « Amies des Aînés » de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes :

- la lutte contre l'âgisme,
- le sentiment d'appartenance au territoire des habitants
- la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Fort de une mobilisation ancienne en direction des seniors et des liens intergénérationnels mis en œuvre, la Ville de Libourne et son CCAS souhaitent valoriser cet engagement pour animer un plan d'action en direction des seniors pour les années à venir.

Considérant que les labellisations « Action Cœur de Ville » et « Ville d'équilibre » inscrites dans la démarche du projet Urbain, sont un levier important qui permettent de renforcer la prise en compte des seniors à Libourne,

Considérant qu'en mai 2019, le CCAS a lancé, pour le compte de la Ville de Libourne, un premier comité de pilotage interne avec les élus concernés sur les compétences de la Ville et de son CCAS, de l'agglomération et de son CIAS. Cette démarche transversale implique donc tous les niveaux de collectivité.

Considérant qu'au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour la collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. Aussi, la Ville continue à s'engager à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche villes « Amies des Aînés », à savoir :

- élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés :
 - Espace urbain, voirie, aménagements extérieurs
 - Transports
 - Habitat et logement
 - Participation sociale
 - Respect et inclusion sociale
 - Participation citoyen et emploi
 - Communication et information
 - Services de santé et actions de solidarités
- définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;
- participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
conformément à l'article
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_075-DE

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette nomination par scrutin public ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner Madame Sandy CHAUVÉAU pour représenter la collectivité au sein de l'association

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-Préfecture le 16 juin 2020 et de la publication, le Fait à Libourne

Le Maire
Philippe BUISSON

pour l'expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 16/06/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_075-DE

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-076

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION D'UNE DÉLÉGUÉE AU SEIN DE L'ASSOCIATION RÉNOVATION

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15

SÉANCE DU 8 JUI 2020

20-06-077

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVÉAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION HABITAT JEUNES EN PAYS LIBOURNAIS (HAJPL)

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers

municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales organisées le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_077-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Considérant que l'habitat jeunes en Pays Libournais (HAJPL) est une association qui aide les jeunes de 16-30 ans, à faibles revenus, à trouver une solution de logement ;

Considérant que le Conseil Municipal doit désigner l'un de ses membres pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association ;

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette nomination par scrutin public ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner un membre pour siéger au conseil d'administration de l'association HAJPL

Monsieur Baptiste ROUSSEAU

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne le 16 juin 2020
Le Maire
Philippe BUISSON

MAIRIE DE LIBOURNE
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-078

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION D'UNE DÉLÉGUÉE AU SEIN DU RÉSEAU CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers

municipaux et communautaires élus dans les communes dont l'ensemble a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales organisées le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_078-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Considérant que le club des villes et territoires cyclables est un réseau de collectivités territoriales engagées pour le développement de l'usage du vélo au quotidien et de la mobilité durable ;

Considérant que ce club est un acteur majeur en matière de promotion de l'usage du vélo au quotidien, des politiques de mobilité et des aménagements urbains durables ;

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette nomination par scrutin public ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner l'un de ses membres pour représenter la Ville au sein de cette organisation

Madame Juliette HEURTEBIS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 16 juin 2020
Le Maire,
Philippe BUISSON

MAIRIE
★
Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-079

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE GIRONDE (SDEEG)

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers

municipaux et communautaires élus dans les communes dont
entièrement renouvelé dès le premier tour des élections mun
organisé le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_079-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de ses représentants au sein du comité syndical du syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG) ;

Considérant que les conditions de désignation des délégués communaux de l'article 3 du règlement intérieur de ce syndicat, fixent à trois délégués la représentation des communes de 10 001 habitants à 30 000 habitants ;

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la désignation des délégués pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG)

1	Laurent KERMABON
2	Jean-Philippe LE GAL
3	Christophe-Luc ROBIN

Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le 16 juin 2020
Fait à Libourne

Le Maire,
Phillippe BUISSON

MAIRIE DE LIBOURNE
Gironde

Philippe BUISSON, Maire
de Libourne

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-080

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À
VOCATION UNIQUE DU CHENIL DU LIBOURNAIS**

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers

municipaux et communautaires élus dans les communes dont entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales organisées le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_080-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Considérant que la Ville de Libourne est membre du syndicat intercommunal à vocation unique intitulé « Chenil du Libournais » regroupant 119 communes de l'arrondissement de Libourne,

Considérant que chaque commune membre est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant au comité syndical de ce syndicat.

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public ;


Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du syndicat intercommunal du « chenil du Libournais »

Un délégué titulaire	Monique JULIEN
Un délégué suppléant	Bénédicte GUICHON

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, et de la publication, le
Fait à Libourne le 16 juin 2020
Le Maire,
Philippe BUISSON

Expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
Ville de Libourne


SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-081

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À MÉSOLIA

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été

entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales organisées le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_081-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Considérant que Mésolia est une entreprise sociale pour l'habitat qui possède un patrimoine de près de 21 000 logements locatifs en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie ;

Considérant qu'elle produit des opérations diversifiées et propose au travers de ses qualités d'aménageur, de constructeur et de gestionnaire, une solution habitat adaptée aux attentes des collectivités locales et des habitants ;

Considérant que la Ville de Libourne en qualité d'actionnaire doit désigner au sein de son Conseil Municipal un membre en qualité d'administrateur ;

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette nomination par scrutin public ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner un administrateur pour siéger au conseil d'administration de l'entreprise sociale pour l'habitat Mésolia :

Monsieur Jean-Philippe LE GAL

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16.06.2020 et de la publication, le 16.06.2020
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

MAIRIE DE LIBOURNE
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-082

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DE LA VILLE DE LIBOURNE À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE RÉFORME DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers

municipaux et communautaires élus dans les communes dont
entièrement renouvelé dès le premier tour des élections mun
organisé le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_082-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Considérant que la commission départementale de réforme est placée auprès du centre de gestion de la Gironde.

Considérant que la commission de réforme est une instance consultative médicale et paritaire qui se prononce notamment sur :

- l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie professionnelle (uniquement en cas de non reconnaissance par l'autorité territoriale),
- la situation du fonctionnaire à la fin de la dernière période d'un congé de longue maladie (CLM) ou d'un congé de longue durée (CLD) lorsque le comité médical a présumé le fonctionnaire définitivement inapte lors du dernier renouvellement de son congé,
- la reconnaissance et détermination du taux de l'invalidité temporaire ouvrant droit à l'allocation d'invalidité temporaire (AIT).

Considérant que la commission est présidée par le Président du centre de gestion ou son représentant et qu'elle se compose de :

- 2 médecins généralistes agréés,
- 2 représentants de l'administration (élus),
- 2 représentants du personnel, nommés par arrêté du Maire.

Considérant que chacun des titulaires dispose d'un suppléant,

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),


Le Conseil Municipal :

- désigne les représentants de la collectivité siégeant à la Commission départementale de Réforme des agents des collectivités territoriales comme suit :


Représentants titulaires	Représentants suppléants	Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Monique JULIEN		Reçu en préfecture le 16/06/2020
Marie-Noëlle LAVIE		Affiché le
		ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_082-DE


Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

16 juin 2020



Le Maire,
Philippe BUISSON


 Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Maire
 de la Ville de Libourne



Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 16/06/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_082-DE

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-083

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DÉSIGNATION D'UN ÉLU DE LA VILLE DE LIBOURNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE INTERENTREPRISES DE SANTÉ AU TRAVAIL (SIST)**

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers

municipaux et communautaires élus dans les communes dont l'ensemble a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales organisées le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_083-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Service Interentreprises de Santé au Travail (SIST) du Libournais est une association de droit privé à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Par décision de Monsieur le Maire et par convention, il a été confié au SIST le suivi médical du personnel municipal.

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette nomination par scrutin public ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),


Le Conseil Municipal décide :

- de désigner un représentant de la ville de Libourne pour siéger au conseil d'administration du SIST : Madame Marie -Noëlle LAVIE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16 juin 2020 et de la publication, le 16 juin 2020, le Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



(Handwritten signature of Philippe Buisson)

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-084

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE
DU PORT DE LIBOURNE - SAINT EMILION**

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entre-
municipaux et communautaires élus dans les communes dont
entièrement renouvelé dès le premier tour des élections mun
organisé le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_084-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du conseil d'exploitation,

Vu l'obligation légale soumise à l'exploitant de l'infrastructure portuaire de créer un conseil
d'exploitation ;

Vu le transfert du Port de Libourne – Saint-Emilion du Département de la Gironde à la Ville de Li-
bourne au 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la loi Notre, lui donnant le statut de port communal
maritime mixte (pêche, plaisance et commerce),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2013 portant sur la création d'un
budget annexe dénommé « Port de Libourne – Saint Emilion » et la création d'une régie dotée
de la seule autonomie financière en réponse à l'organisation du Port en SPIC (Service Public In-
dustriel et Commercial),

Vu les élections municipales nécessitant de renouveler la nomination des membres élus du
conseil d'exploitation en référence aux statuts ;

Vu le procès verbal d'installation du conseil municipal en date du 25 mai 2020,

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil munici-
pal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-
21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par
scrutin public ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner les 4 membres suivants pour sieger au sein du conseil d'exploitation de la régie du
Port de Libourne – Saint-Emilion

1	Philippe BUISSON
2	Gabi HÖPER
3	Marie-Sophie BERNADEAU
4	Edwige NOMDEDEU

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

16 juin 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-085

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers

municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisées en mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_085-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires qui prévoit que les conseils d'administration des établissements publics de santé sont remplacés par des conseils de surveillance, avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement profondément renouvelés ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 précisant les modalités de désignation des membres des conseils de surveillance ;

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner deux membres pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Libourne

1	Michel GALAND
2	Philippe BUISSON

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16 juin 2020 et de la publication, le 16 juin 2020, le
Fait à Libourne
Le Maire,
Philippe BUISSON

Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-086

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION D'UNE DÉLÉGUÉE AU SEIN DE LA MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL FRANÇOIS CONSTANT

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisées le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_086-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.315-10 qui fixe la composition des établissements publics sociaux ou médico-sociaux,

Considérant que la Ville de Libourne doit être représentée au sein du conseil d'administration de l'établissement public départemental autonome , maison d'enfants à caractère social relevant de la loi n°75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, chargée de l'accueil, de jour comme de nuit, de jeunes en difficulté familiale et sociale ou en danger physique et moral,

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette nomination par scrutin public ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner un membre pour siéger au sein du conseil d'administration de la Maison d'enfants à caractère social François Constant : Madame Sandy CHAUVÉAU

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
16 juin 2020
Le Maire,
Philippe BUISSON

pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-087

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE GIRONDE RESSOURCES

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,


Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entière-

ment renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communales le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_087-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Considérant que pour répondre aux besoins en ingénierie des acteurs publics locaux, le Département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de la Gironde ont créé ensemble une agence technique départementale dénommée Gironde Ressources,

Considérant que cette agence est composée d'une équipe de conseillers en développement et d'experts financiers, juridiques, administratifs, techniques qui répondent aux différents questionnements sur la gestion au quotidien et qui accompagnent les communes dans la réalisation de leurs projets,

Considérant que l'agence dispose de son propre organe de décision, un conseil d'administration, qui délibère sur les actes de gestion et les modalités de fonctionnement et d'organisation générale tels que les validations et retraits d'adhésion, les différentes conventions, les tarifs de cotisation,

Considérant que le conseil d'administration est composé d'un Président et de 16 élus repartis en 2 collèges :

- Un collège de 10 conseillers départementaux,
- Un collège de 6 représentants des collectivités : 3 issus de communes et 3 d'établissement public de coopération intercommunale,

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

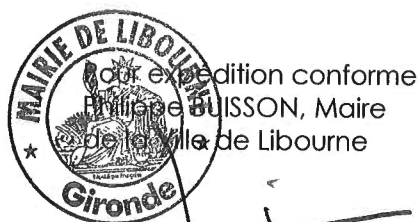
- de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune au conseil d'administration de l'agence départementale Gironde ressources :

Un représentant titulaire	Antoine LE NY
Un représentant suppléant	Jean-François LE STRAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

16 juin 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



SÉANCE DU 8 JUIN 2020

20-06-088

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35
Date de convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille vingt , le huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes du marché couvert, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent excusé ayant donné pouvoir de vote:

Valdo DUCLOS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DÉSIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE À L'AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ DE LA NOUVELLE AQUITAINE

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adopter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers

municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisées le 15 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 16/06/2020
Reçu en préfecture le 16/06/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200608-D_20_06_088-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Considérant que l'agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine a été créée en 2017 de la fusion de l'agence régionale pour la biodiversité en Aquitaine et de l'observatoire régional de l'environnement Poitou-Charentes,

Considérant qu'afin d'engager une dynamique régionale collective et de favoriser la nécessaire synergie des acteurs locaux quel qu'ils soient en mobilisant et valorisant leurs compétences existantes, l'agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine a pour mission :

- de mobiliser la connaissance de la biodiversité et des ressources naturelles de la Nouvelle-Aquitaine,
- de valoriser la connaissance et d'accompagner les porteurs de projets dans une dimension technique et pédagogique,
- d'animer un forum d'acteurs autour de la biodiversité de la Nouvelle-Aquitaine.

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette nomination par scrutin public ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- de désigner un représentant de la commune auprès de l'agence régionale de la biodiversité Nouvelle Aquitaine

Madame Agnès SÉJOURNET

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 16 juin 2020
Le Maire,
Philippe BUISSON



Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne